

 **MODÈLE DE RÉSOLUTION (MUNICIPALITÉ)**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé, depuis 1996, la prévention de l’abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,0 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2019-2020 (**12,7 %** pour les garçons et **7,5 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. 

Un décrocheur :

* Gagne 15 000 $ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 $ durant toute la durée de sa vie active;
* Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
* A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
* Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
* Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

* La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
* Les taxes et impôts perçus en moins;
* Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU’il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 $ et 20 000 $ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 $ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d’entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu’à l’obtention, par le jeune, d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **13 au 17 février 2023**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 16e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean (et la 19e au Québec) sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER ! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.



IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité *(Nom de votre municipalité)*;

D’appuyer le Conseil régional de prévention de l’abandon scolaire (CRÉPAS) et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l’éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D’encourager et de générer des gestes d’encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l’attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit par courrier électronique à crepas@cegepjonquiere.ca ou par la poste à l’adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L’ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS)

Pavillon Manicouagan, 7e étage

2505, rue Saint-Hubert

Jonquière (Québec) G7X 7W2